



Commune de MESQUER

AVIS AU PUBLIC

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER RELATIF AU PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'ASSAINISSEMENT SOUS LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE DE BEL AIR, DU CHEMIN DE BELLECHAIRE ET DE LA RUE DE L'ÉTANG

SEPIG a déposé une demande de permis d'aménager en vue de réaliser le renouvellement de la conduite d'assainissement collectif située sous la chaussée de la rue de Bel Air, du chemin de Bellechaire et de la rue de l'Étang.

Ce permis d'aménager présentant le projet sera mis à la disposition du public en mairie de MESQUER et y est consultable, pendant trente jours, du jeudi 4 juin 2026 au vendredi 3 juillet 2026.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition au public (www.mesquerquimiac.fr)

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet ou à les exprimer par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, en l'adressant à la mairie par voie postale, par messagerie à l'adresse urbanisme@mesquerquimiac.fr ou en le déposant à l'accueil de la mairie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Mesquer.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier auprès du service urbanisme de la mairie de Mesquer, Place de l'Hôtel 44420 MESQUER.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant la durée de mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette mise à disposition, la décision susceptible d'intervenir sera un arrêté de Monsieur le Maire relatif au Permis d'Aménager n°PA0440972600001.